

VIOLENZA E DIRITTO NELL'ERA NUCLEARE *

Le droit international malgré tout

Edité sous forme de livre de poche, cet ouvrage du professeur Cassese s'adresse à tous ceux qui — en dehors des cercles des spécialistes de droit international — s'intéressent aux relations internationales pour leur montrer, à l'exemple de quelques « causes célèbres » de la vie internationale contemporaine, quelle peut être la place du droit dans des événements qui semblent purement dominés par les intérêts politiques des Etats.

L'auteur passe en revue la première utilisation des armes nucléaires à Hiroshima et Nagasaki, la question plus générale de la légalité du premier emploi des armes nucléaires, les lacunes de l'interdiction de l'usage de la force, le massacre de Sabra et Chatila, le cas Astiz, le problème de l'ordre supérieur et de la répression des crimes de guerre et enfin les possibilités et limites des juges nationaux d'agir comme « troupes d'assaut » dans la mise en œuvre du droit international, en particulier de celui qui protège la personne humaine.

En ce qui concerne les armes nucléaires, l'auteur arrive au résultat que leur usage à Hiroshima et Nagasaki violait le droit coutumier, mais qu'aujourd'hui les cinq puissances nucléaires et quelques-uns de leurs alliés ont conclu une sorte d'accord tacite dérogeant au droit coutumier et permettant, au moins entre eux, le premier emploi, celui-ci restant en revanche interdit pour le reste de la communauté internationale.

Relevons pour finir une erreur de détail qui s'est glissée dans le chapitre sur Sabra et Chatila, mais qui mérite d'être corrigée pour le lecteur intéressé au droit humanitaire. L'auteur prétend à la page 86 que la IV^e Convention de Genève ne protégeait, selon l'interprétation du HCR et du CICR, pas les habitants des deux camps dans la mesure où ils avaient le statut de réfugié. En réalité une telle opinion n'a jamais été émise et les habitants des deux camps, n'ayant pas la nationalité de la puissance occupante, bénéficiaient sans aucun doute de la protection de la IV^e Convention tout entière. Un problème juridique spécial n'apparaît pour des réfugiés qu'au moment où ils ont la nationalité de la puissance occupante.

En conclusion, l'auteur a réussi certainement ce qu'il s'est proposé de faire. Il montre la réponse à des questions qui semblent échapper à toute réglementation juridique, il montre que cette réponse n'est ni irréaliste, ni une simple caution des rapports de force et il prouve que le droit reste une réalité internationale, ne serait-ce que parce que ceux qui le violent cherchent toujours des arguments juridiques pour se justifier. Tout en laissant transparaître les valeurs pour lesquelles il milite, il l'a fait avec beaucoup de réalisme et d'impartialité, en présentant tous les arguments avancés.

* Antonio Cassese, *Violenza e diritto nell'era nucleare* (Violence et droit à l'ère nucléaire), Saggi tascabili Laterza, 1986, 196 p., *en italien*.

Cet ouvrage d'une grande rigueur scientifique, étayé par de nombreuses références, reste néanmoins très lisible, presque passionnant. Il rendra certainement l'espoir, sans donner d'illusions, à tous ceux qui sont attachés à la primauté du droit dans la vie internationale, mais qui se trouvent dans une crise d'orientation face aux réalités du monde. En conséquence, on ne peut que regretter que le cercle des lecteurs de cet ouvrage soit limité par le fait qu'il n'a paru qu'en italien. Vu son objet et son approche, il mériterait certainement d'être traduit dans d'autres langues.

Marco Sassòli

LONDON UNDER ATTACK (cible: Londres) *

Cinq scénarios de destruction

Ni son gouvernement ni les stratèges ne pensent que l'Angleterre fera l'objet d'une attaque probable au cours de la prochaine décennie. Néanmoins, la possibilité n'est pas nulle. A partir de cette hypothèse et de l'obligation qui incombe aux villes de planifier leur propre protection civile et de se préparer à cet égard, les autorités du «Grand Londres» ont créé une Commission indépendante de haut niveau, composée de six experts chargés d'étudier tous les aspects du problème sur une communauté de plusieurs millions de personnes et d'établir un rapport sur ce qu'il adviendrait en cas d'attaque de la capitale, de ses maisons, habitants, routes, hôpitaux, aéroports, disponibilités alimentaires, services, eau, climat, etc. Comment le Londonien moyen — qu'il soit parent, enseignant, travailleur manuel, médecin, infirmière, pompier, fonctionnaire ou jeune banquier — réagirait-il face à une attaque nucléaire ou à la menace d'une telle attaque?

Le fruit de ce travail se traduit en une très vaste étude réunissant, en 33 volumes, les recherches et enquêtes effectuées pour la Commission du «Greater London Area War Risk Study» (GLAWARS) (Etude des risques encourus par le Grand Londres en cas de guerre); l'étude est condensée d'une façon pratique en un livre de quelque 400 pages, intitulé *London under attack* (cible: Londres), dont la lecture, en dépit de révélations terrifiantes et d'une pléthore de graphiques et de statistiques, est parfaitement aisée et compréhensible.

* *London under attack. Report of the Greater London Area War Risk Study Commission*, par R. Clarke, A. Ehrlich, S. W. Gunn, J. S. Horner, J. M. Lee, P. Sarfman et F. von Hippel, Blackwell, Oxford et New York, 1986, 397 p. *En anglais.*